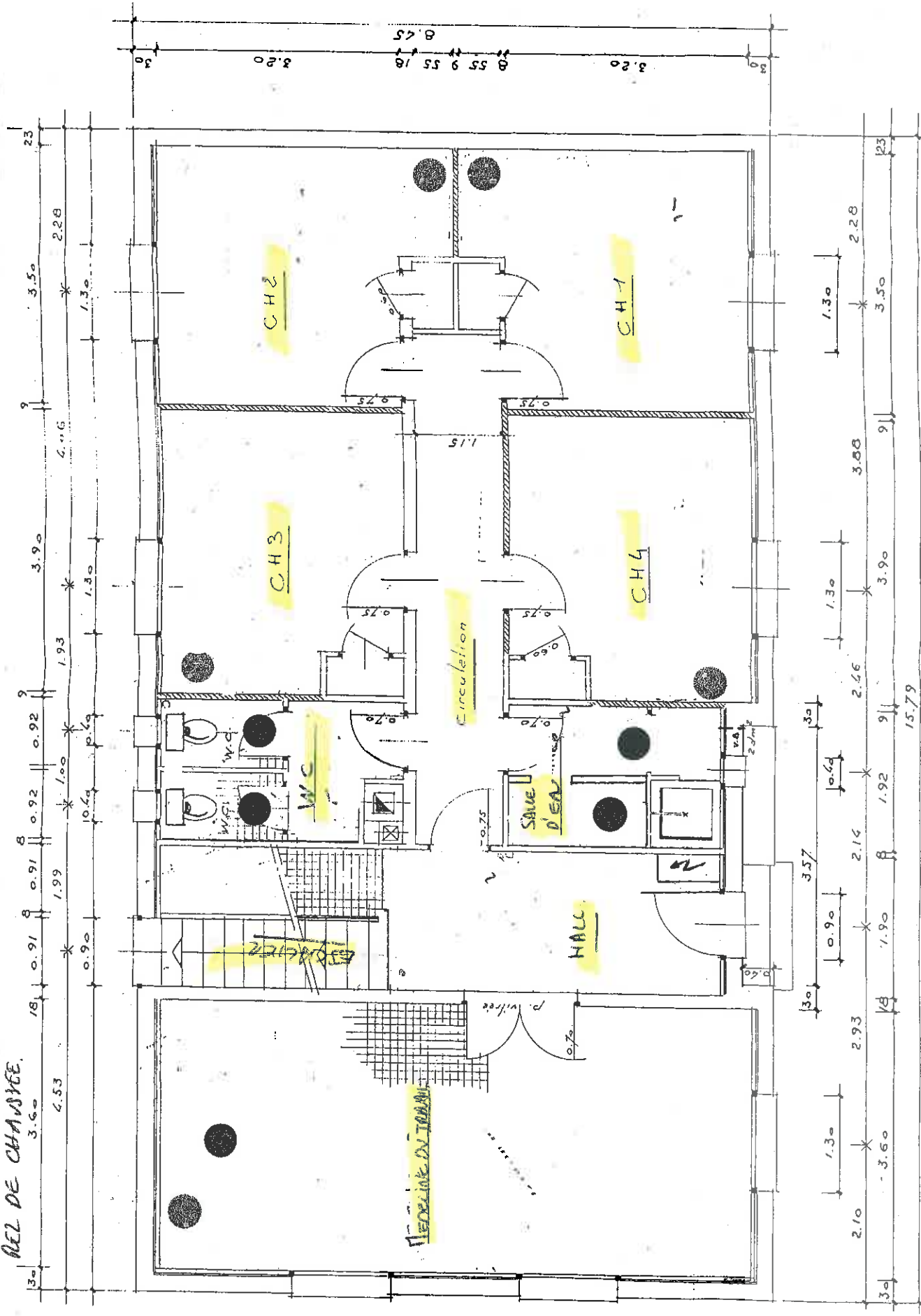


ZONE 14 : PÉRIODE D'AVANCEMENT, LOGEMENT DE FONCTION ET CHAMBRE DE GARDE - "Secteur B"
BÂTIMENT ANNEXE
REL DE CHAUFFÉE.



ZONE 14 : PÉRIODE D'AVANCEMENT, LOGEMENT DE FONCTION ET CHAMBRE DE GARDE - "Secteur B"
BÂTIMENT ANNEXE
1^{er} ÉTAGE

